

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Sélection d'un cabinet pour le recrutement d'agents au profit de la SONEB.

Référence du marché : PI_DAAG_109869

AVIS N° : 008.../25/SONEB/DG/PRMP/DAAG/SPRMP/SSP du 2.1. MAI 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics version n°2 de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) publié sur le SIGMaP le 28 avril 2025.
2. La SONEB dispose, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds sur ressources propres, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un cabinet pour le recrutement d'agents à son profit.
3. Les prestations comprennent l'élaboration d'avis de recrutement, la présélection des dossiers, les différents tests de sélection, la conduite des entretiens et la proposition d'une liste restreinte de candidats.
4. Le délai de réalisation de la mission est **de trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats *[(au moins cinq (05) et au plus huit (08))]* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante

remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations	10	Etre un cabinet de GRH ou équivalent	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine de la gestion des ressources humaines au cours des dix (10) dernières années (2015 à 2024)	25	Pour les anciens cabinets 5 points par expérience jusqu'à concurrence de 25 points. Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Un Personnel d'encadrement titulaire au moins d'un BAC + 5 en GRH ou sciences sociales ou équivalent (2 points) avec au moins vingt (20) ans d'expériences professionnelles (2 points) et ayant réalisé au moins sept (7) expériences de recrutement d'agents au profit	Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du

		de l'administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou organismes internationaux (3 points par expérience)	personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine de recrutement d'agents au cours des cinq (05) dernières années (2020-2024)	50	• Pour les anciens cabinets 10 points par expérience jusqu'à concurrence de 50 points. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Un Personnel d'encadrement titulaire au moins d'un BAC + 5 en GRH ou sciences sociales ou équivalent (3 points) avec au moins vingt (20) ans d'expériences professionnelles (5 points) et ayant réalisé au moins sept (7) expériences de recrutement d'agents au profit de l'administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou organismes internationaux (6 points par expériences)	• Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
5. Organisations technique et managériale du cabinet	05	2, 5 points par organisation	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- <i>Un chef de mission</i> ou expert en management des ressources humaines titulaire au moins d'un BAC +5 en GRH ou sciences sociales ou équivalent qui doit disposer de quinze (15) ans d'expériences professionnelles et avoir réalisé au moins sept (07) missions similaires en tant que Chef de mission ou Expert au cours des cinq (05) dernières	Liste du personnel et copie simple des diplômes

		années (4 points) - <i>Un/e Adjoint au Chef de mission</i>, titulaire au moins d'un Bac+5 en Management des ressources humaines, en Sciences sociales ou équivalent. Il doit disposer au moins de dix (10) ans d'expériences professionnelles, avoir organisé au moins cinq (05) recrutements de cadres au cours des cinq (05) dernières années dans les entreprises publiques d'eau et d'assainissement, d'électricité ou de télécommunication et doit avoir une bonne connaissance de la Loi n°2020-26 du 2 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin (3 points) - <i>Un/e Spécialiste en Ingénierie de formation</i>, titulaire au moins d'un Bac+5 en Sciences de l'éducation ou équivalent. Il doit disposer au moins de 05 ans d'expériences en Développement des compétences (2,5 points) L'effectif du cabinet devant procéder au recrutement devra disposer en son sein d'au moins une femme (0,5 point)	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) et le

nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant réalisé plus de missions de recrutement d'agents au profit de l'administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou organismes internationaux, sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à compter du**26 MAI 2025**..... à l'adresse ci-dessous **Secrétariat de la PRMP, 1er étage de la Direction générale de la SONEB, au bureau 113-bis** de 8h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la PRMP, 1er étage de la Direction générale de la SONEB, au bureau 113-bis** au plus tard le ...**02 JUN 2025**..... à **09 heures 30 minutes**. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de conférence du 3^{ème} étage de la Direction Générale de la SONEB le même jour à **10 heures**.

BON A LANCER

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

BON A LANCER

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le **21 MAI 2025**

Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés Publics



ANNEXE

BON A LANCER

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A



Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation